

N A T I O N S U N I E S

Conférence du Commerce et de l'Emploi
 Département de l'Information publique
 Bureau de la presse et des publications

HAVANE

CUBA

Communiqué de presse ITO/57
 28 novembre 1947

Note aux correspondants

Publiez sur avis

Contrôlez à l'heure de publication

DISCOURS DU MINISTRE WALTER STUCKI,
 CHEF DE LA DELEGATION SUISSE.

La Délégation suisse ne veut pas manquer d'exprimer également sa vive reconnaissance à la Commission préparatoire pour le travail considérable qu'elle a fourni. En dépit des critiques qu'on peut formuler à certains égards - ce que le Président de la Commission a reconnu loyalement - le labeur accompli mérite notre sincère admiration.

Mon pays a eu le grand privilège d'accorder pendant de longs mois l'hospitalité à la Commission chargée des travaux de la 2ème session. Pour l'avoir vue, plusieurs d'entre vous, Messieurs, connaissent donc la Suisse. Vous savez qu'il n'est peut-être pas un autre pays qui aspire davantage à la paix et qui s'approche autant de l'idéal politique, économique et social recherché par tant d'autres nations. Pour cette raison, la Suisse accepte donc sans restriction les buts assignés par la Charte, et cela d'autant plus que, dépourvue de matières premières et d'accès à la mer, elle est fortement dépendante du commerce mondial. Vous aurez constaté peut-être, en consultant les annexes du projet de Charte, que la Suisse occupe, parmi toutes les nations du monde, le premier rang en ce qui concerne le volume du commerce extérieur par tête d'habitant. Nous sommes également tout-à-fait d'accord que les efforts déployés à la Conférence de Bretton Woods en vue de régulariser les conditions financières et monétaires de l'après-guerre nécessitent un complément dans le domaine du commerce et de l'emploi sous la forme de conventions multilatérales adéquates.

Les opinions peuvent diverger sur la question de savoir si la méthode appliquée par la Commission préparatoire a été la meilleure. Dès le jour de l'ouverture de notre Conférence, plusieurs orateurs ont relevé que l'ancienne Société des Nations avait déjà affronté les mêmes problèmes ou d'autres analogues à



ceux qui nous préoccupent aujourd'hui. S'appuyant sur les recommandations des Conférences économiques mondiales de Genève (1927) et de Londres (1933), les organes économiques de la Société des Nations ont passionnément recherché une solution aux problèmes des tarifs douaniers, des restrictions quantitatives à l'importation et à l'exportation, des cartels, des matières premières, etc. Ils se sont attaqués à ces problèmes isolément et ont procédé ainsi plus modestement et aussi plus lentement que la Commission préparatoire. Plusieurs des projets d'accords élaborés de cette manière ont été signés par les représentants des Gouvernements, mais aucun n'a réuni le nombre suffisant de ratifications nécessaires pour être mis en vigueur. Cette expérience démontre clairement que, lors de l'élaboration de telles conventions multilatérales, la bonne volonté et la compréhension des délégués ne suffisent pas. Il est nécessaire, et cela est déterminant, que les Gouvernements et Parlements des pays considérés fassent preuve de la même compréhension et de la même bonne volonté. A notre avis, il existe un grand danger : ou bien on édifie une oeuvre qui constitue un réel progrès mais, qui, par défaut de ratification par les Parlements, ne peut atteindre son but, ou bien, on construit une façade derrière laquelle il n'y aurait rien de positif, c'est-à-dire qu'on n'aurait réalisé qu'un progrès apparent.

Partant de ces considérations, la Délégation suisse s'est demandé s'il n'est pas téméraire et peut-être trop téméraire de vouloir régler, par un unique instrument contractuel, l'ensemble des problèmes infiniment difficiles et divers du commerce mondial, pour tous les pays du monde, dont les conditions sont si fortement dissemblables. Nous croyons qu'il aurait peut-être été plus indiqué de construire de bas en haut, comme cela fut fait dans d'autres analogues, c'est-à-dire de créer tout d'abord l'organisation et de définir ses buts, au lieu d'élaborer dès le début le code complet du commerce mondial en même temps que l'on constitue l'organisation. J'admets que les organes préparatoires ont emprunté le chemin contraire pour des motifs très sérieux et nous n'hésitons pas, étant donné les travaux si avancés, à les suivre sur cette voie.

La Délégation suisse a pris connaissance avec un grand intérêt et avec satisfaction des déclarations qui ont été faites ici même, il y a quelques jours, par l'Honorable Chef de la Délégation américaine. D'après ses déclarations, il n'est nullement question d'exercer, au cours de cette conférence, une pression sur un Etat quelconque et il va de soi que chaque Etat, petit ou grand, pourra exposer franchement et loyalement ses conditions, ses difficultés et ses intérêts. Je voudrais faire usage de cette possibilité et vous entretenir brièvement de la situation particulière, peut-être unique, de notre pays au coeur du continent européen dans la misère.

Tout d'abord, unique est le fait que nous, qui constituons la plus vieille démocratie du monde, où les droits du peuple sont les plus étendus, devons soumettre un accord éventuel non seulement à la ratification du Parlement, mais encore à celle du peuple. Vous comprendrez donc que la Délégation suisse doit avoir toujours ce fait devant les yeux et qu'elle ne peut,

précisément parce qu'elle est animée du désir ardent de collaborer à un travail positif, adhérer à des solutions qu'elle saurait, par avance et avec certitude, inacceptables pour le Parlement et le peuple.

Les conventions multilatérales dans le domaine du commerce mondial ont, comme dans d'autres domaines, pour but et pour conséquence de restreindre la liberté d'action des parties contractantes qui, de ce fait, doivent consentir des sacrifices à la condition, toutefois, que, pour chaque Etat, ces sacrifices soient au moins compensés par la somme des concessions accordées par les autres Etats et des avantages qui en résultent. Attendu qu'aucun Etat au monde ne peut seulement faire une politique altruiste et idéologique, il est clair que chaque Etat souverain doit examiner froidement la question et décider si la somme des avantages l'emporte sur la limitation de la liberté d'action qu'on lui demande. Ce n'est que lorsqu'il aura exposé de manière convaincante au Parlement et à l'opinion publique qu'une telle situation existe, qu'il pourra s'attendre à une approbation. Pour cette appréciation, il va de soi qu'on ne tiendra pas seulement compte des avantages immédiats et directs, mais encore des développements positifs indirects et des avantages qui en découleront. Or chacun sait qu'il est particulièrement difficile de convaincre des Parlements et des opinions publiques avec ces arguments qui sont, de par leur nature, si imprécis.

En partant de ce point de vue, les organes compétents en Suisse ont soumis le projet dont il s'agit à un examen attentif et dressé une sorte de bilan des avantages et des désavantages. Cet examen a fait ressortir que, selon toute évidence, la Commission préparatoire n'a pas pensé à la situation extraordinaire, je le répète, peut-être unique, de notre pays. Dans le cas contraire, elle serait probablement arrivée à la conclusion que, pour notre pays, le bilan serait négatif.

La Suisse vit pour ainsi dire exclusivement de l'importation des matières premières qui lui manquent et de leur exportation après les avoir transformées, par un travail de qualité, en produits finis dans lesquels l'élément main d'oeuvre joue un rôle important, pour pouvoir payer les produits alimentaires qui lui font défaut et qu'elle doit importer. Ces produits ne sont pas seulement chers, parce que les salaires de nos ouvriers sont élevés, mais ils doivent également être payés dans une monnaie dont peu de pays disposent à l'heure présente et, au surplus, ils sont, à tort ou à raison, considérés et traités dans maints cas comme des produits de luxe. Aujourd'hui déjà, l'exportation, qui est pour nous d'intérêt vital, se heurte à des difficultés toujours plus grandes. Dans une mesure croissante, les autres pays interdisent l'importation de nos produits ou se refusent à mettre à disposition les devises nécessaires à leur paiement. Ces difficultés sont beaucoup plus graves que celles créées par les droits de douane élevés d'autres Etats.

On peut donc dire que la Suisse aurait, précisément pour ces raisons, un intérêt tout particulier à ce que ces

difficultés auxquelles se heurte son exportation, soient écartées par le moyen d'un accord multilatéral ou qu'elles soient au moins considérablement réduites, et qu'elle devrait saluer avec enthousiasme l'application du principe prévu dans le projet de Charte, et selon lequel les restrictions quantitatives et toutes les autres formes de protectionisme indirect seraient supprimées ou tout au moins fortement atténuées. Ce serait peut-être juste si l'on n'avait pas, pour des raisons du reste compréhensibles, si fortement dérogé à ce principe dans la Charte dont il s'agit, de sorte qu'il en résulte non seulement aucun avantage, mais encore de graves inconvénients à peine contestables. En vertu de l'article 21 du projet, les Etats dont les balances de paiement ne sont pas équilibrées et qui éprouvent en conséquence des difficultés d'ordre monétaire, ont non seulement le droit de maintenir à l'égard de notre exportation les restrictions existantes mais encore d'en instituer et d'appliquer même à notre exportation un traitement discriminatoire, c'est-à-dire de la traiter plus mal que l'importation en provenance d'autres Etats, uniquement parce que notre monnaie est restée saine et forte. Puisqu'aujourd'hui presque tous les Etats du monde sont dans cette situation, nous devrions donc assister à l'étranglement de notre exportation par la grande majorité des Etats, sans pouvoir rien entreprendre. Nous savons trop bien par l'expérience de ces derniers temps et par les tendances auxquelles ont cédé de nombreux pays, que cela n'est plus une hypothèse ni une crainte théorique.

Si, pour notre exportation, se dessine un avenir aussi sombre et aussi tragique, les perspectives ne sont guère meilleures en ce qui concerne l'importation de marchandises étrangères. De nombreux grands pays ont déclaré très ouvertement qu'ils forceraient l'exportation par tous les moyens. Je comprends ces pays et ne les critique point. Mais c'est un fait économique prouvé de tous temps qu'aucun pays ne peut se borner à exporter sans importer. Cette puissante nécessité de promouvoir l'exportation vise et doit viser aussi et surtout les pays dont la monnaie est recherchée, c'est-à-dire qui possèdent une monnaie forte. Parmi ces rares pays se trouve la Suisse. On est donc obligé d'en conclure avec une certitude presque mathématique que l'on s'efforcera par tous les moyens d'augmenter l'exportation vers la Suisse. Or, notre petit pays au marché intérieur si restreint est à ce point de vue tout particulièrement vulnérable. Notre production intérieure, et surtout la production agricole, travaille dans nos montagnes dans des conditions si difficiles et à un prix tellement élevé qu'elle ne saurait jamais résister sans protection à la concurrence étrangère. Or, nous n'avons pas cherché ni trouvé cette protection, comme d'autres Etats l'on fait, dans un tarif douanier élevé. Nous appuyant sur notre Constitution et sur nos lois, nous avons assuré et assurons cette protection par des restrictions quantitatives à l'importation, en subordonnant l'importation de certains articles à l'obligation d'acquérir des marchandises indigènes, par des restrictions de caractère saisonnier, etc. D'après le projet que nous allons examiner, nous devrions renoncer à ce système de protection pour nous contenter d'une protection tarifaire moyenne de 8 pour cent.

Cela serait déjà à peine possible dans des conditions à peu près normales et en tous cas seulement si les graves sacrifices qui en Résulteraient étaient compensés par des avantages substantiels pour notre exportation. Nous avons constaté que tel n'est pas le cas. Or, au surplus, les conditions ne sont pas normales et, comme nous l'avons déjà relevé, nous devons nous attendre à une forte pression dans le domaine de l'importation.

Il résulte forcément de ce qui précède que le bilan est pour nous négatif à un double point de vue puisqu'il comporte de fortes entraves à notre exportation et de grands préjudices pour notre production nationale.

Je sais parfaitement que l'on nous rétorquera que le présent projet contient plusieurs clauses échappatoires que nous pourrions également invoquer. Sans vouloir entrer ici dans les détails, je dois dire que nous avons examiné très attentivement les dites dispositions et que nous devons les considérer insuffisantes par rapport à nos conditions. Nous ne nous prononcerons donc pas sur chacune des dispositions du projet et ne présenterons pas de nombreuses propositions d'amendements. Toutefois, nous proposerons dans le cadre de la Section F du Chapitre IV l'acceptation d'une clause générale tendant à la sauvegarde des intérêts vitaux des pays qui ne sont pas en mesure d'invoquer l'article 21.

Ce n'est pas sans grand regret que la Délégation suisse se voit dans l'obligation d'adopter cette attitude. Elle sait que l'on pourrait lui reprocher de manquer de compréhension à l'égard de la nécessité d'une solidarité et d'une collaboration internationale. Nous n'ignorons pas non plus qu'une telle clause affaiblirait encore le principe contenu dans la Charte. Donc, si la Suisse, qui dans la période s'étendant d'une guerre mondiale à l'autre, a collaboré loyalement et avec une ferme conviction à la recherche de solutions multilatérales aux problèmes de l'économie mondiale, doit faire une telle proposition, il faut en rechercher la cause dans une situation unique et dans la seule défense de ses intérêts vraiment les plus vitaux.

Nous reconnaissons parfaitement que des pays, dont la situation est meilleure que celle d'autres nations et qui disposent d'une monnaie saine et forte, ne peuvent rester isolés et qu'ils ont des obligations à l'égard de ces autres nations. Nous admettons également que les pays créanciers doivent favoriser dans la mesure du possible l'importation de marchandises en provenance des pays débiteurs et ne pas l'entraver sans nécessité absolue. Mais nous relèverons que la Suisse a tiré les conséquences de cette conviction et cela à deux points de vue : tout d'abord, notre petit pays, de 4 millions d'habitants, a, depuis la fin de la guerre, accordé à d'autres Etats européens des crédits pour environ 1 milliard de francs suisses, ce qui représente pour nous une prestation énorme. Puis, nous avons admis l'entrée de marchandises étrangères dans une très large mesure. Proportionnellement à la population, aucun des pays représentés à la Conférence n'a un aussi fort déficit de sa balance commerciale que la Suisse. Pour les 10 premiers mois de cette année, ce déficit dépasse déjà largement 1 milliard de francs suisses,

soit environ 300 francs par tête d'habitant. Comme déjà dit, nous arrivons donc à ce point au premier rang. Par contre, la balance commerciale d'autres pays créanciers n'accuse pas un déficit mais plutôt un excédent substantiel.

De ces considérations ressort clairement la preuve que nous ne sommes pas "isolationnistes", ni partisans d'un protectionnisme exagéré et que nous ne méconnaissions pas d'autres obligations internationales.

C'est pourquoi nous espérons que l'on comprendra et tiendra compte de notre situation particulière.

Je suis particulièrement sûr que l'on comprendra et tiendra compte de notre situation particulière. C'est pourquoi nous espérons que l'on comprendra et tiendra compte de notre situation particulière.

Ce n'est pas sans grand regret que la situation actuelle se voit dans l'obligation d'abandonner cette attitude. Elle est due à la nécessité de rechercher de nouvelles possibilités de coopération internationale. Nous n'ignorons pas que plus qu'une telle attitude est indispensable encore le principe contenu dans la Charte. Nous sommes convaincus que dans la période d'après-guerre une telle attitude est la seule à adopter pour assurer le développement de la coopération internationale. Il faut en rechercher la cause dans une attitude erronée et dans la seule solution de ces problèmes.

Nous reconnaissons particulièrement les pays, dans la situation actuelle, qui ont été les premiers à se tourner vers nous et qui ont été les premiers à nous offrir leur aide. Nous sommes convaincus que les pays qui ont été les premiers à nous offrir leur aide sont les seuls à pouvoir nous aider dans la situation actuelle. Nous sommes convaincus que les pays qui ont été les premiers à nous offrir leur aide sont les seuls à pouvoir nous aider dans la situation actuelle.